

# Du projet social au Label parental ACEPP



## Ensemble pensons la crèche de nos enfants

L'association crèche Saint-Bernard, crèche collective et familiale, accorde **une place particulière aux parents**.

Au sein du Conseil d'Administration, ils déterminent les grandes orientations politiques et définissent **le projet social** de l'association. Au cœur de ce projet, des valeurs fortes et transversales :

**l'égalité, la laïcité, l'éthique, la solidarité, le partage, le respect.**

Pour faire vivre ces valeurs, quatre grandes orientations ont été définies :

**l'épanouissement de l'enfant, la diversité, la citoyenneté et la vie de quartier.**



Association  
Crèches Saint-Bernard



## Le Label Parental



### Ensemble, parents et professionnels, pensons la crèche de nos enfants

Dans la continuité du projet social, parents et professionnels ont souhaité formaliser la place des parents dans le fonctionnement de l'Association, avec l'obtention du LABEL PARENTAL.

Tout en valorisant les compétences des professionnels, il paraissait important d'**apporter au rôle des parents de la visibilité et de la légitimité** pour témoigner de la singularité de notre association.



### Pourquoi le Label Parental ?

L'association Crèche Saint-Bernard entreprend de **tricoter des liens entre parents et professionnels, ainsi qu'entre enfants et professionnels**. Ce canevas mis en place par l'association permet aux parents de s'investir pour le bien-être et l'épanouissement des enfants à la crèche, d'être acteurs du projet social, et garants du bon fonctionnement de l'association.

Pour ce faire, l'association fait de la crèche un **lieu de coopération**, où **parents ET professionnels jouent un rôle essentiel**, faisant de la **qualité d'accueil de l'enfant leur préoccupation première**.



# L'ACEPP, un mouvement parental, éducatif et citoyen qui s'engage pour :

- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant
- La collaboration parents/professionnel.le.s autour de l'enfant, la collaboration citoyen.ne.s - institutions
- La reconnaissance des services aux familles (EAJE notamment) comme des lieux de développement social local

*Un réseau de 900 lieux d'accueil de jeunes enfants et initiatives parentales 40 000 familles, 45 000 enfants, 20 000 places d'accueil, 6 500 salariés / 26 fédérations*

*En 2016, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 185 associations à gestion parentale sont adhérentes à l'ACEPP.*

Motion votée lors de l'AG ACEPP en 2006 afin de créer un outil qui permette aux associations parentales de renforcer leur identité et leurs spécificités... face aux demandes croissantes de "normalisation"...

Conception et élaboration du Label Parental ACEPP pour

- Valoriser la spécificité des valeurs, des principes et des pratiques des associations "parentales" comme étant un gage de qualité.

- Permettre aux associations de s'inscrire dans une démarche dynamique de progression en gardant vivant le sens de leur projet "parental".
- Renforcer leur visibilité.

# Des valeurs sous-jacentes aux critères

## 28 critères répartis dans 4 thématiques

- 1. La structure gestionnaire garantit la coopération parents - professionnels (5F/3C)**
- 2. La recherche de la qualité d'accueil de l'enfant est la préoccupation première (4F/5C)**
- 3. La place des parents est reconnue et effective (6F)**
- 4. La place des professionnels est reconnue comme garante du fonctionnement quotidien (5F)**

# Pourquoi on s'est lancé dans la démarche ?

- 1. Dans la continuité de la dynamique parentale impulsée par la formalisation du projet social**
- 2. Affirmer un projet parental de l'association dans un environnement très institutionnalisé**
- 3. Renforcer la place des parents et des professionnel.le.s dans le fonctionnement de l'association et des crèches**

# Comment on s'y est pris ?

## On a pris le temps qu'il fallait !

## On s'est donné des moyens !

- Mobiliser et rassurer les parents et les professionnel.le.s
- Travailler sur le dossier pour obtenir le Label parental ACEPP
- Communiquer : fête, outil de communication





## Illustration d'un critère

**3.4. Des moyens et méthodes diversifiés sont mis en œuvre pour permettre à chaque famille de participer et de faire entendre son point de vue, notamment les parents qui ne sont pas élus dans les instances décisionnelles.**

## Les effets

- Satisfaction d'un « beau projet »
- Evolution de certains points des statuts de l'association
- La place de chacun - parents et professionnel.le.s - est clarifiée ; la collaboration parents-professionnel.le.s est renforcée
- Impulsion de nouveaux projets comme le parrainage